

Isère

## ► Quatre ans de procédures et de rebondissements

J.P.

---



*Depuis le début de l'affaire à l'été 2018, plusieurs faits ont marqué le dossier de la plate-forme ULM.  
Archives photo Le DL /Julien PICCARRETA*

### • Été 2018

Les habitants du Perrier, à Saint-Hilaire-du-Rosier, apprennent qu'une parcelle agricole du hameau va accueillir une piste de décollage et d'atterrissage pour petits avions et aéronefs légers. En mars de cette année-là, la préfecture (après avis favorable du maire de l'époque Olivier Feugier-Posilek) avait donné son accord pour la mise en place d'une plate-forme ULM permanente. Les premières tensions entre riverains et porteurs du projet apparaissent.

### • 21 janvier 2020

Les autorisations d'exploitation des plates-formes ULM permanentes ayant une durée de vie de deux ans, le sujet s'invite, en début d'année 2020, à l'ordre du jour du conseil municipal de Saint-Hilaire-du-Rosier. Par treize voix pour, trois contre et une abstention, les élus valident le principe d'une prolongation de deux ans. Sans surprise, la préfecture suit et renouvelle l'agrément qui permet notamment d'exercer

des activités d'école et rémunérées (baptêmes, initiations...) sur site.

## • 12 mars 2020

Alors que la campagne des municipales touche à sa fin, le 12 mars 2020 – soit trois jours seulement avant l'élection – le conseil municipal revient sur sa décision lors d'une nouvelle réunion et se prononce désormais contre la prolongation de l'agrément. Le 17 avril, la préfecture prend donc un nouvel arrêté abrogeant le premier. La plate-forme perd son statut de permanente et devient occasionnelle. Nicolas Plaisier, pilote instructeur drômois à l'origine du projet, dépose un recours auprès du tribunal administratif (toujours pas jugé à ce jour) contre cette décision.

## • Depuis l'été 2020

Si la plate-forme n'est plus censée accueillir autant d'activités qu'entre 2018 et 2020, les riverains de la piste continuent de dénoncer des vols nombreux et à basse altitude (quatre d'entre eux déposent plainte pour nuisances sonores le 10 août 2020). Un collectif, La Sourde oreille, se forme et devient une association en mars 2021. En parallèle, une autre association voit le jour – Les Ailes de St Hil'Air – pour défendre au contraire la plate-forme ULM.

## • 5 janvier 2022

Le préfet de l'Isère prend un nouvel arrêté pour interdire tout vol depuis ou à destination de la piste du Perrier.